

Mars 92

12

Editorial

Avec le Présent numéro de l'Ami de Rezé nous vous proposons de nouveaux aspects du passé de notre ville et nous espérons que sa lecture vous sera agréable. Si tel est le cas, nos efforts de présentation et de diversification des articles aura atteint son but.

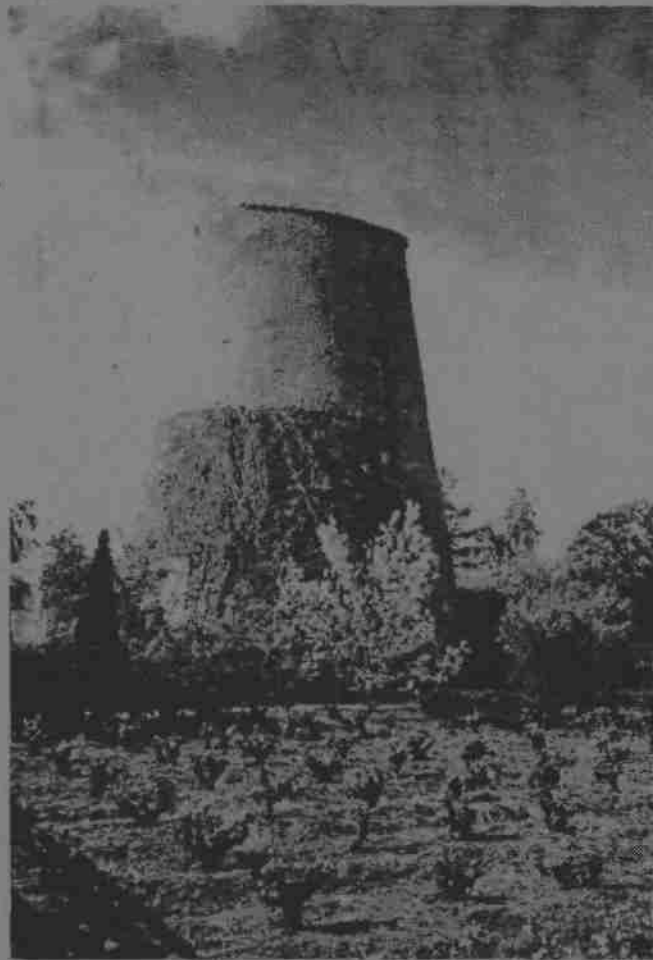
Mieux découvrir le patrimoine rezéen pour mieux le défendre et le sauvegarder, telle est l'invitation faite aux lecteurs, par Daniel Peneau avec son article sur le moulin à l'huile, dernier vestige d'une activité industrielle qui compta au 19e siècle.

Sortir d'un injuste oubli une figure rezéenne, c'est la démarche de Pierre Rouaud évoquant le souvenir d'un sacristain hors du commun.

Après son histoire des Monti de Rezé, Yann Vince, quant à lui, entreprend une présentation des municipalités et des maires de notre commune depuis l'origine révolutionnaire, chronique que vous retrouverez dans les prochains bulletins.

Enfin Michel Kervarec, dans le cadre de ses recherches sur le Rezé médiéval nous livre ici une étude sur un aspect de la société féodale : la déshérence. Dans un tout autre registre vous découvrirez à travers son second article ce que représentait le téléphone pour les Rezéens en 1959.

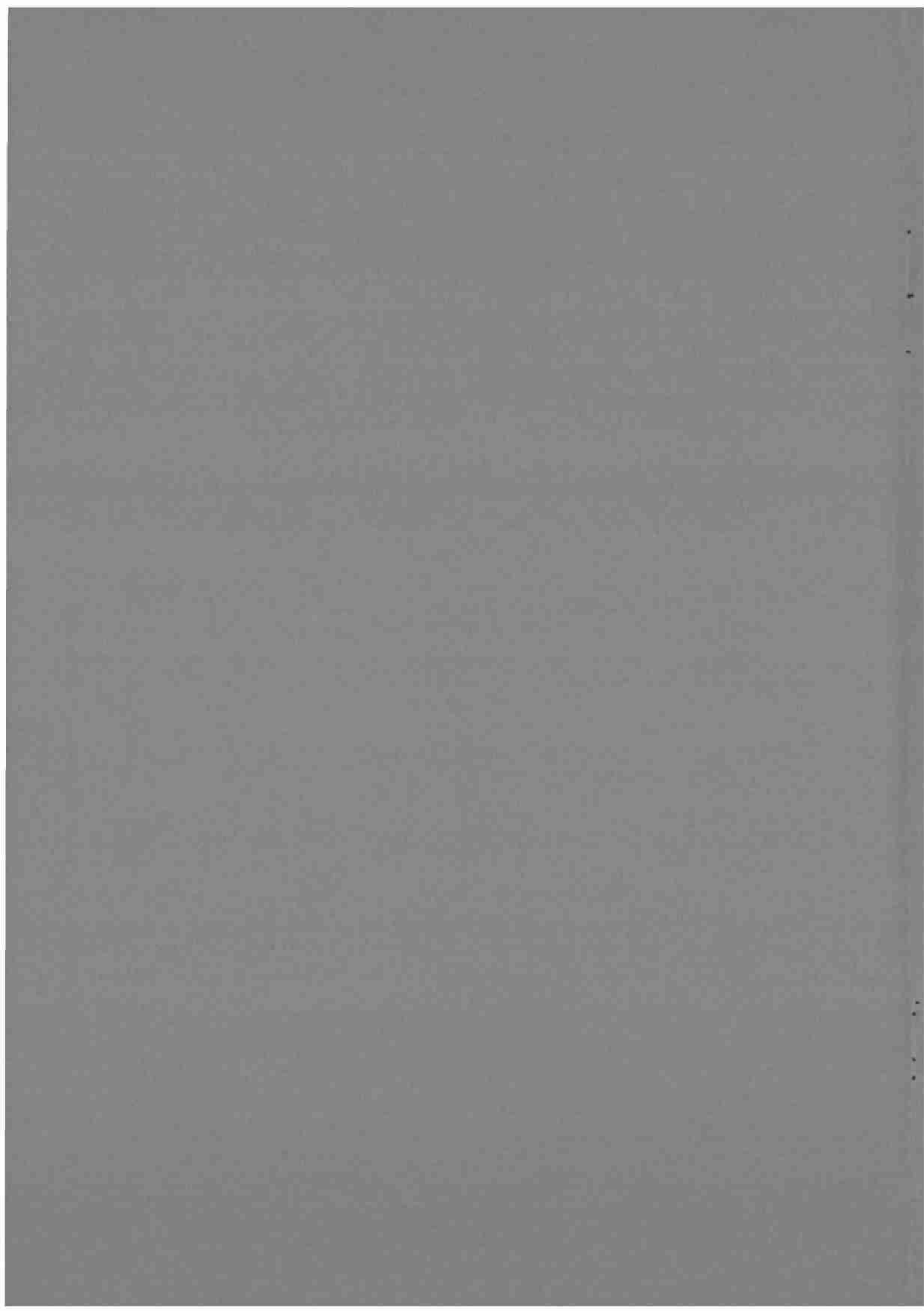
Déjà les "Amis de Rezé" préparent le prochain bulletin pour vous faire découvrir ou redécouvrir un personnage, une histoire, un lieu... Pourquoi ne vous joindriez-vous pas à eux ?



Le moulin à l'huile

SOMMAIRE

Le Moulin à l'huile	D. PENEAU	p. 3
Poésie	A. PENEAU	p. 9
La déshérence sous l'Ancien Régime	M. KERVAREC	p. 10
Figure rezéenne M. Sorin	P. ROUAUD	p. 11
Le téléphone à Ragon	M. KERVAREC	p. 14
Histoire des Municipalités de Rezé	Y. VINCE	p. 16
Informations		p. 23



LE MOULIN À L'HUILE

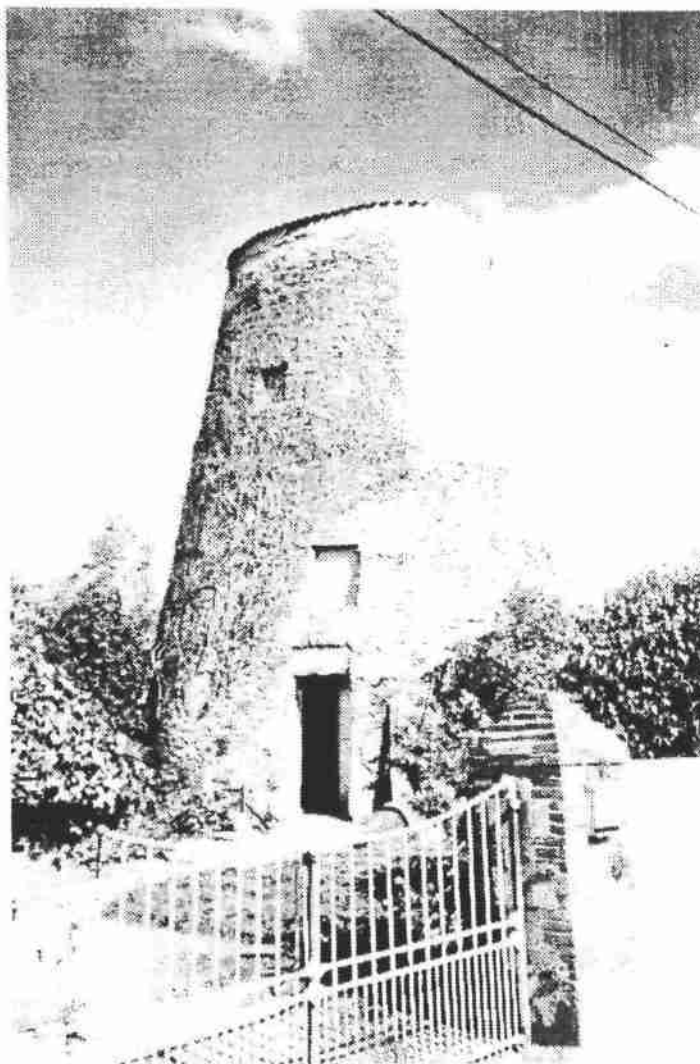
Ce nom intrigue bien souvent la personne étrangère à la commune lorsqu'elle entend parler pour la première fois de ce quartier. Il est vrai que dans notre région, le mot "moulin" évoque le plus souvent le moulin à vent, essentiellement destiné à la mouture des grains pour fabriquer diverses farines. Mais, sait-on que la force motrice du vent et de l'eau a été employée depuis l'Antiquité pour une multitude d'utilisations au service de l'homme ?

Les moulins à vent broyaient surtout les graines: blé, orge, seigle, avoine, sarrasin etc. ou produisaient de l'huile en écrasant des fruits comme des olives, des graines comme le colza, le lin, le chanvre. Certains moulins pompaient l'eau, comme aux Pays-Bas ou évacuaient celle en excès dans les marais salants.

Le moulin à eau ou à roue hydraulique, moins soumis aux aléas de la nature a été utilisé dans les domaines les plus variés : mouture de farine, fabrication d'huile, de papier, de poudre à canon, de beurre, broyage de minerai, de kaolin, d'écorce de chêne ou de châtaignier (fabrication du tan),

force motrice pour actionner les scies à bois, les soufflets de forge et fonderie, le forage des canons, les pompes d'assèchement des mines, etc...

Au XVIII^e siècle, le plus puissant moulin à eau d'Europe était installé sur les bords de la Loire, à l'arsenal d'Indret, et servait à forer les canons. Partout où l'industrie existait, le génie inventif de l'homme a cherché à utiliser l'énergie gratuite dispensée par l'eau et le vent.



Un inventaire des moulins de toute nature en dénombre environ 7500 sur l'ensemble des cinq départements bretons.

Plus près de nous, à Rezé, en 1702, on ne comptait pas moins de trente moulins en activité. Parmi eux, un seul était actionné par l'eau : celui de la Trocardière situé sur le ruisseau de la Jaguère et appartenant pour moitié au seigneur de la Trocardière et au duc de Bretagne.

L'emplacement des digues de retenue

d'eau est très nettement apparent dans le fond de la vallée et les larges pierres du coursier alimentant la roue sont encore visibles sous les

ronces en aval du deuxième barrage près du village de la Trocardière.

Au début du XIX^e siècle, les 30 meuniers rezéens formaient une puissante corporation en comparaison des autres métiers "bourgeois" de la commune comme les onze mesureurs de sel, les sept maréchaux ferrants, les deux bouchers et l'unique boulanger (dans les communes à caractère rural, la plupart des gens cuisaient eux-mêmes leur pain dans les fours communs installés dans chaque village ou dans les fours privés pour ceux qui en avaient les moyens) que l'on dénombrait à l'époque.

La puissance de cette corporation provoquait fréquemment la colère des paysans. Dans les cahiers de doléances sont consignés souvent les reproches que l'on fait à cette profession accusée d'organiser la pénurie.

En 1831, de nombreux meuniers intègrent la garde nationale sous Louis-Philippe.

Jusque vers 1850, les affaires seront florissantes pour la profession. En 1868, on dénombrait encore 97 personnes travaillant dans la meunerie. Mais c'est le début du déclin...

Le développement du machinisme à vapeur va sonner le glas pour toute une partie de cette corporation, tout au moins pour celle qui n'aura pas su s'adapter au modernisme.

De nouvelles industries se créèrent et les gens prirent l'habitude de porter leur blé aux minotiers. Les moulins à vent perdirent leur clientèle et restèrent sans ouvrage : nos maîtres "Cornille" locaux ont mangé leur pain blanc. Les moulins à vent s'arrêtent un à un, puis perdent leurs ailes pour ne pas payer la taxe.

Les grandes tours rondes, devenues inutiles disparaissent du paysage.

Aujourd'hui, seuls ont résisté au vent du progrès et à la pioche des démolisseurs, le moulin du Pront, des Barres, des Trois Moulins et à l'Huile. C'est de ce dernier dont nous évoquerons l'histoire.

1830 - La France est en pleine crise économique : la royauté a repris le pouvoir : c'est la Restauration : la seconde grande révolution celle de 1830 est sur le point d'éclater. Les 27, 28 et 29 Juillet, une émeute parisienne force Charles X à abdiquer : ce sont les Trois Glorieuses. La république n'est pas rétablie et c'est Louis-Philippe qui devient roi des Français.

- Pourtant malgré cette instabilité politique et économique, des industriels, attirés par la production locale de lin à Rezé, n'hésitent pas à investir dans la fabrication des produits oléagineux. Deux huileries voient le jour sur la commune.

- Cette année-là, un dénommé **Cormerais** fait construire un moulin à vent destiné à écraser les graines oléagineuses au lieu dit **La Pierre** près du village du Landreau : ce lieu, situé au sommet d'une colline est bien venté et semble propice à une telle activité. En 1835, il aménage dans le même but, un autre moulin entre Pont-Rousseau et Saint Paul.

Mais nous sommes au début de l'ère industrielle et les machines à vapeur commencent à supplanter la force motrice du vent. En 1838, on dénombre en Loire Inférieure, 43 machines à vapeur employées pour l'industrie, dont 2 à Pont-Rousseau et 32 autres affectées à la propulsion des navires. Il semble qu'une installation de ce type ait été utilisée dans ces établissements.

Mais l'industrie oléagineuse n'aura qu'une existence éphémère dans la région. L'huile, corps gras extrait des graines de lin et de colza du Val de Loire, est d'un maigre rapport : le Sieur Cormerais cesse cette activité en 1841, suite à une faillite. Le moulin est cédé à Monsieur Philémon

Mesnil adjudicataire suivant jugement rendu par le tribunal de Nantes (le 14 Juillet 1841).

Le moulin devient ensuite propriété de Monsieur Armand-Pierre Marie **Robert**, négociant commissionnaire demeurant à Nantes, rue de la Bléterie et de madame Marie-Anne Léocadie Guestro, son épouse et veuve en premières noces de monsieur Philémon Mesnil.

Le 22 Août 1862, le bâtiment est cédé à monsieur **Martin** après adjudication. Après cette acquisition, le nouveau propriétaire démembre en partie le moulin à vent en enlevant les virants, tournants et meules ainsi que la toiture conique du-dit moulin.

roche affleure. Ce procédé était fréquent à cette époque où le matériau de construction exclusif était la pierre. De nombreux points d'extraction étaient encore visibles dans le quartier ces dernières décennies avant que l'urbanisation ne se densifie.

Cette pierre qui a servi à édifier le corps du bâtiment fut notamment tirée d'un terrain situé presque au pied du moulin de l'autre côté de la rue. Après avoir été remblayé avec de la terre, cet espace fut transformé en jardin entouré de murs. Récemment, une maison y a été construite.

Le toponyme "**La Pierre**", aujourd'hui oublié, dans le quartier, n'est dû ni à l'affleurement de la roche à cet endroit, ni à l'activité d'extraction dont nous venons de parler, mais à la présence toute proche (une centaine de mètres du moulin) de la "**Piona**". Cette grosse pierre druidique de 36 tonnes, dont le nom latin signifie "Pierre de sacrifice" est incontestablement le plus vieux monument de



Les 36 tonnes de granit du plus vieux vestige rezéen. - La PIONA -

C'est entre 1862 et 1864 que l'imposant immeuble modifie sa silhouette et perd de sa hauteur. Il devient un moulin à vent en ruine et prend l'apparence qu'on lui connaît aujourd'hui.
- Pour permettre l'édification de cette tour tronconique dont l'épaisseur des murs à la base avoisine le mètre, on a extrait les matériaux sur place en creusant des carrières dans le sol où la

Rezé. Edifié au néolithique (il y a 6 000 ans), il est l'un des rescapés, dans notre région de ces mégalithes dont on peut retrouver la trace en étudiant la toponymie de la commune.

- Le 22 Août 1864, Monsieur François Bazile Martin, marchand de métaux et Madame Anne Pasquier son épouse vendent au Sieur Pierre

Aubin, laboureur, demeurant au village du Landreau, commune de Rezé, le terrain contenant un moulin à vent en ruine avec son cerne et divers petits bâtiments également en ruine, le tout d'une superficie de 14 ares 37 centiares.

Le 19 Décembre 1889, Maître Olivier Devergie, notaire aux Couëts, rédige l'acte de vente du moulin par Monsieur Jean Aubin, garçon de magasin, héritier de sa mère Marie Fresnais, veuve de Pierre Aubin, et son épouse Emilie Quillaud demeurant au village de la Petite Lande à Monsieur Antoine **Péneau**, cultivateur demeurant au village du Landreau.

L'endroit du bien vendu est toujours nommé "**La Pierre**" et contient, outre le moulin en ruine, des mesures et un puits mitoyen. La superficie de la propriété est de 38 ares et 62 centiares.

Entre 1889 et 1919, les travaux de rénovation sur les mesures et le moulin ont été effectués car sur un acte de vente en date du 18 Mars 1919 entre Madame Marie Reine Aubin, veuve d'Antoine Péneau et Monsieur Antoine **Péneau** fils, cultivateur au Landreau, la propriété est décrite ainsi :

- Au village du Landreau, une maison basse comprenant deux chambres, buanderie, boulangerie à la suite, terrain derrière, vers Sud un ancien moulin avec terrain autour, s'étendant du côté Est, et le long du jardin de la maison appartenant en propre à Madame veuve Péneau et jusque derrière cette maison.

Le tout contenant environ 19 ares 67 centiares.

Dans ce même acte, il est fait mention d'un jardin clos de murs, contenant environ 5 ares au lieu-dit : "**Le Petit Moulin**", près le village du Landreau. Ce jardin semble être celui décrit plus avant comme étant l'ancienne carrière ayant servi à l'extraction de la pierre de construction du Moulin à l'Huile. Il semblerait donc qu'en ce

même lieu ait existé antérieurement un autre moulin baptisé "Petit Moulin".

- En 1937, Madame Marguerite **Janneau**, née Péneau hérite de la propriété comprenant le moulin, la maison, les dépendances attenantes et quelques vignes aux environs.

C'est probablement depuis cette date que la voie bordant l'ouvrage est nommée rue du Moulin à l'Huile.

Le moulin demeure propriété de la famille Janneau. Le rez-de-chaussée, seul utilisé, est devenu un cellier équipé d'un pressoir à vin.

Pendant la dernière guerre, le moulin à été réquisitionné par les Allemands pour servir d'observatoire et d'abri anti-aérien. La maison d'habitation toute nouvellement rénovée mais abandonnée par ses propriétaires partis se réfugier aux Sorinières dans un endroit moins exposé, fut également réquisitionnée pour loger les soldats.

A la Libération, la famille Janneau à retrouvé le bâtiment peu éprouvé : seul le toit avait souffert. Le plancher du premier étage avait été renforcé par une double rangée de traverses de chemin de fer soutenue par soixante-cinq éponilles pour servir d'abri aux hommes de troupes. L'ancien propriétaire, Michel **Janneau**, racontait qu'il avait ramassé une pleine brouette de grenades disséminées dans la paille du rez-de-chaussée.

- Ayant résisté tant bien que mal à la guerre, le vieux moulin à retrouvé une utilisation plus paisible puisqu'il abritait encore récemment le pressoir et les barriques de vin de la famille Janneau.

- Mais petit à petit, les vignes ont disparu pour faire place aux maisons neuves. Le pressoir, l'automne venu, n'a plus rien à mettre sous ses

poutres. Il a perdu sa raison d'être. Michel Janneau, décédé en 1990, n'est plus là pour accueillir ses amis "au cul de la barrique". Les voisins ne viendront plus goûter le vin nouveau d'un cru rezéen sans doute peu renommé mais tellement authentique et apprécié de ceux qui le connaissent. La production vinicole locale se meurt. Une autre page est tournée.

- Le moulin resté dans la famille sera transformé en habitation. Mais gageons que les nouveaux propriétaires, conscients de la valeur sentimentale que les rezéens attachent à ce monument sauront lui conserver son cachet si particulier.

NOTE SUR LES MOULINS A L'HUILE

Jusqu'au début du siècle, le traitement des oléagineux s'est effectué aussi bien dans les moulins à eau que dans les moulins à vent. Parmi ces derniers, deux types ont été particulièrement utilisés.

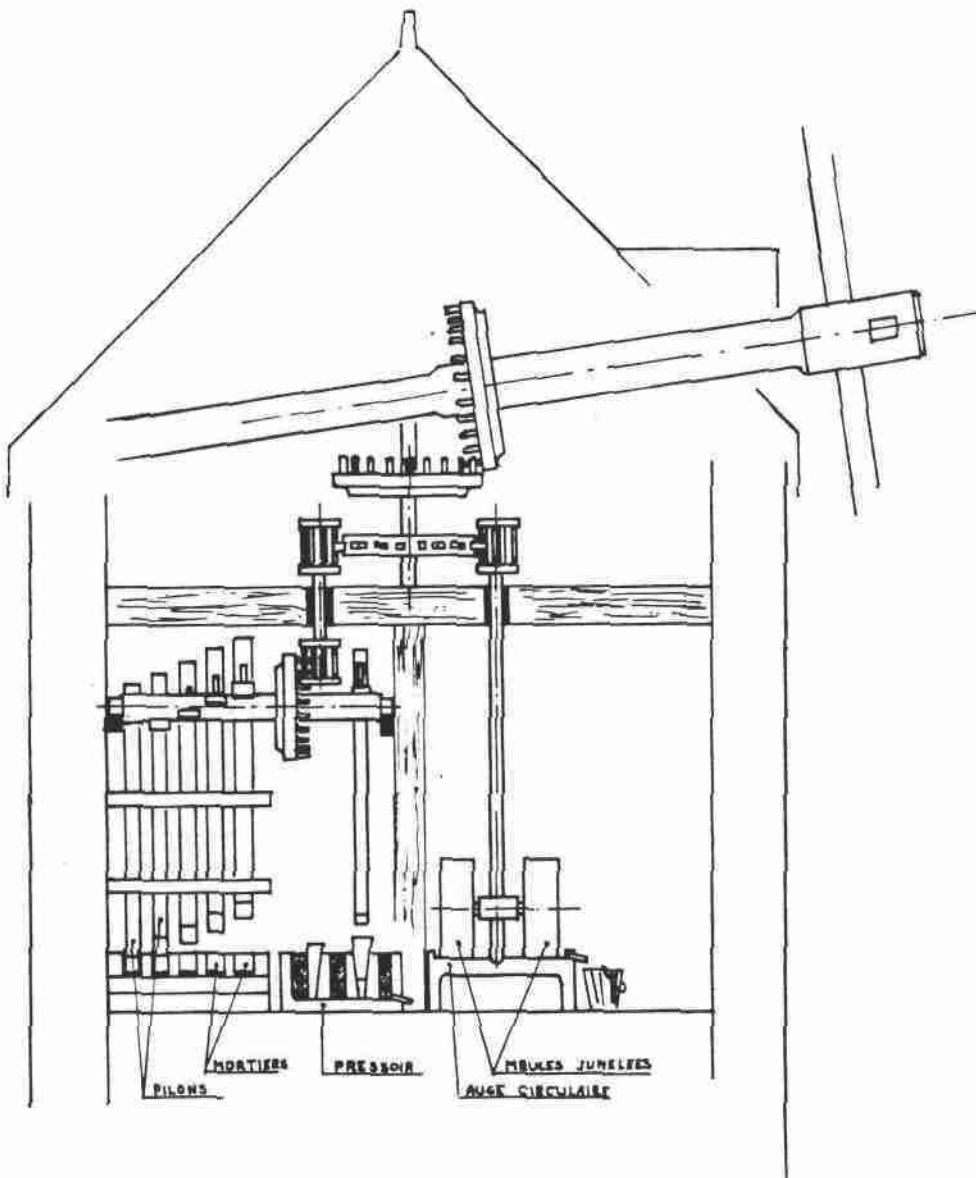
- Les moulins sur pivot, exclusivement en bois, comme ceux qui subsistent dans les régions de plaines ou dans le nord de la France.

Les moulins-tours, en maçonnerie, semblables par leur silhouette cylindrique à ceux que l'on

voit encore dans nos régions : la forme tronconique du Moulin à l'Huile à Rezé semble être une exception. Quel que soit le type de moulin utilisé le principe de broyage des graines ou des fruits oléagineux diffère de celui destiné à la mouture des céréales.

Dans le dernier cas, on broie les graines entre deux meules circulaires horizontales tournant l'une par rapport à l'autre. Le produit obtenu étant ensuite tamisé pour séparer la farine du son.

Pour la production de l'huile, deux procédés complémentaires sont mis en oeuvre :



D. PENEAU

- Le premier consiste à écraser la matière oléagineuse à l'aide de deux meules jumelées verticales roulant dans une auge circulaire. Ceux qui ont vu le film "Après la guerre" de Jean Loup HUBERT se souviennent sûrement d'avoir vu un tel système de meules roulantes en action dans le moulin où se rencontrent les trois héros de l'histoire. A ceci près, c'est que les meules sont actionnées par la roue à aubes d'un moulin à eau et non pas par les ailes d'un moulin à vent, mais la finalité est la même.

A l'origine, les meules et l'auge étaient en pierre dure. Mais le progrès technique aidant, elles furent quelques fois remplacées par de lourdes roues en fonte roulant dans une auge de même matière, le tout pouvant peser 7 à 8000 kg.

Le Moulin à l'Huile de Rezé fut sans doute équipé dès sa construction d'une semblable machinerie, ce qui expliquerait son rachat, pour le démembrer, par le dénommé MARTIN - marchand de métaux - et que l'on ne trouve aucune trace de meules en pierre aux environs.

Après cette première opération, les graines ou les fruits écrasés forment une pâte dont l'huile est la partie liquide.

Cette matière est mise dans des sacs en toiles de lin appelés scouffins enveloppés eux-mêmes dans des sacs en crin de cheval et soumise à froid à une première pression. On obtient ainsi l'huile vierge. Cette opération ne fournissant qu'une faible quantité d'huile, la pâte est soumise à l'action de la chaleur dans un "chauffoir" et pressée à nouveau pour obtenir des huiles de qualité secondaire.

Le second procédé qui peut être utilisé seul ou en complément du premier, consiste à soumettre les graines oléagineuses, placées dans des mortiers, à l'action de lourds pilons, actionnés par un arbre à cames mû par les ailes du moulin.

L'extraction de l'huile se fait de la même façon que dans le premier cas : les scouffins remplis de pâte chaude sont placés dans une auge rectangulaire en intercalant entre eux des coins et des contre-coins en bois : une cale à flancs inclinés est enfoncée au milieu de l'ensemble par un des pilons mû par l'arbre à cames. Le puissant serrage ainsi obtenu exprime l'huile des graines broyées. Les plaquettes de pâte comprimée appelées tourteaux peuvent à nouveau être pressées après avoir été désagrégées et chauffées mélangées avec de l'eau pour dissoudre l'huile.

Après ce dernier pressurage, les galettes de tourteau pouvaient être vendues comme nourriture pour les animaux.

Malgré un outil de travail d'apparence extérieure semblable, c'est de l'intérieur que l'organisation du moulin et de la machinerie diffère de celle d'un moulin à céréales. Une différence de terminologie existe entre les deux professions. Le meunier est celui qui moule, qui réduit le grain en farine. Le fabricant d'huile se dit "tordeur d'huile" et la même expression peut désigner cette sorte de moulin, on disait aussi couramment "tordoïr".

D. PENEAU

Clichés D. PENEAU

LE MOULIN À L'HUILE

O mon cher vieux moulin

Lieu de mes origines

*Qui a broyé du lin au lieu de la farine
J'ai conservé pour toi une grande tendresse
Car tu fus le témoin de ma prime jeunesse
Au sortir de l'école nous allions près de toi
Gambades faire les fous, se cacher sous ton toit
Et rêvant de grimper à ton plus haut créneau
Pour découvrir au loin comme une autre sœur Anne
Flanqué de ses deux tours le mystérieux château,
Qui semblant se cacher me laissait sous le charme.
Et puis bien à regret il fallait redescendre
Et retrouver en bas le vieux pressoir étrange
Les rangées de barriques attendant les vendanges
Car si ton heure de gloire fut de courte durée
Pour bien braver le temps tu as pris ta revanche
Mon grand père en cellier te transforma bientôt
Et dans ce vieux pressoir coula bien des années
De ce bon muscadet à la robe dorée
Car depuis aux vendanges le bon vin coule à flot
Mais tu vas retrouver une seconde jeunesse
Et pour la première fois tu seras habité
Cher vieux moulin à l'huile, par de jeunes mariés
Qui comme moi j'espère, t'aimeront avec tendresse
Et prolongeront ta vie bien après l'an 2000.*

Antoinette Peneau

LA DÉSHÉRENCE SOUS L'ANCIEN RÉGIME

Lorsqu'on lit n'importe quel aveu on y trouve énumérés les droits du seigneur. Presque toujours il est fait état du droit de déshérence qui faisait du seigneur le bénéficiaire des successions vacantes. Les registres des audiences des juridictions de Rezé dont deux ont été conservés, nous offrent quelques cas. On voit ainsi en 1739 les biens de Marie CHAZAUD, décédée sans héritier, mis aux enchères. Il se présenta un créancier. L'enchère fut mise à 300 livres et déclarée infructueuse. Lors d'une deuxième séance, les biens de Marie CHAZAUD furent enlevés par le créancier Pierre MARIE pour 660 livres.

L'année suivante, on trouve une autre affaire, la succession d'une "demoiselle Renée DE JONKERE, non mariée, fille du défunt Antoine DE JONKERE et demoiselle Françoise FRUNEAU, rendue à Paris le 17 Mars, y est morte et enterrée le lendemain en l'église Saint MARTIN, faubourg St MARCEL". Elle demeurait rue Dos d'Ane mais avait des biens à Rezé. Il se présenta un créancier qui fut débouté. Là aussi on procéda à des enchères.

A côté des ces affaires modestes, on trouve parfois l'exception, par exemple celle notée en 1529 dans un acte notarié de la juridiction de la Maillardière.

Au début de l'an 1529, Pierre HAMON était seigneur de la Maillardière. Il mourut lors d'un voyage à St Jacques de Compostelle. N'ayant pas d'héritier, la seigneurie échut à son suzerain, le seigneur des PALLETS en Rezé. Cette seigneurie des PALLETS est née à une date indéterminée, probablement en tout début du 13^{ème} siècle, d'un démantèlement de la vicomté de Rezé au profit d'un cadet de cette maison. Elle est dite "au fief proche de Rezé". De la même façon, la Maillardière est née d'un démantèlement de la seigneurie des PALLETS. Elle est dite "en arrière fief de Rezé". Lors de la mort de Pierre HAMON, Gilles de PEILLAC était seigneur des PALLETS, de la ROUSSELIÈRE et des MONTILS-FERUCEAU. Du fait de la déshérence, il devenait seigneur de la Maillardière.

L'acte de prise de possession nous est conservé, malheureusement en partie effacé ce qui empêche une retranscription. Plusieurs notaires assistent à une sorte de cérémonial présidé par le sénéchal de la Maillardière Jehan DUTERTRE. Il est écrit que ces hommes se sont transportés "à la court de la meson et manoir du dit lieu de la Maillardière auquel lieu le dit DUTERTRE, sénéchal susdit a prins le dit DE PEILLAC, par la main et l'a mené, conduit et fait entrer en la meson et logeix du dict lieu de la Maillardière auquel ilz ont trouvé noble homme Michel GUILLAIS et Françoysze AUBIGNE..."

Ceux-ci, serviteurs du défunt, après les présentations, ont été priés de rendre les clefs, puis de sortir symboliquement, après quoi on les a fait rentrer comme serviteurs du nouveau maître. Ensuite, seigneur et hommes de la loi se transportèrent "en la bourderie du dit lieu de la Maillardière, auquel dit lieu (ils trouvèrent) Colas MYGON et Catherine RONDEAU, sa femme". Là encore ils se firent remettre les clefs et firent sortir les bordiers avant de les réinstaller... Même opération à la métairie du Vigneau tenue par un nommé LE ROY.

Gilles De PEILLAC héritait ainsi d'une seigneurie relativement importante puisqu'elle s'étendait sur une large partie du sud de Rezé, de la Chaussée à Ragon et sur la paroisse voisine de Vertou encore plus. Le droit de déshérence pouvait donc s'avérer des plus fructueux.

Michel KERVAREC

UNE FIGURE REZEENNE

Je ne suis certes pas le plus qualifié pour parler du "PERE SORIN". De nombreux Rezéens qui l'ont bien connu se souviennent encore avec émotion de son passage parmi eux. Aussi est-il normal que bien des années après nous lui ouvrons nos colonnes. Il l'a bien mérité !

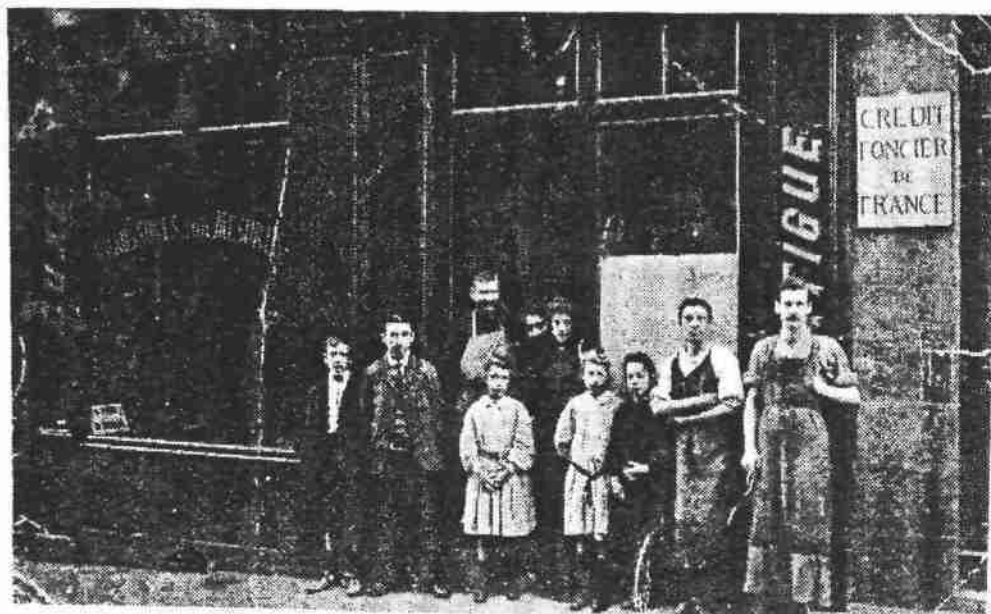
Quoi de mieux pour le "raconter" que de s'inspirer de notes toutes simples que nous a adressées sa fille, Madame TRUCHOT, des articles de la presse locale de 1957, relatant quelques anecdotes à l'époque de sa "Joie de vivre" et aussi de souvenirs qu'il a laissé à chacun.

Né à LEGE en 1890 d'une famille de 7 enfants, Adolphe SORIN travaille

dès l'âge de 11 ans comme valet dans une maison afin de gagner "quelques sous". Il passe cependant son Certificat d'Etudes. Son père le place en apprentissage chez le cordonnier du coin, homme un peu bourru qui lui apprend les rudiments du métier. Certains lecteurs vont sourire de ce côté "Petit Poucet" de la jeunesse d'Adolphe, mais la vie était bien rude pour beaucoup à la "Belle Epoque". Cependant il n'y avait pas que des heures tristes. Notre jeune apprenti se souvient qu'à l'âge de 13 ans il a été

trahi par la dive bouteille avec la complicité de son patron, tous deux ayant fêté avec un peu trop d'enthousiasme le Saint Crépin.

Travailleur, homme à tout faire, il s'engage, pour se perfectionner, chez un cordonnier de la Rue Racine à NANTES. Les Muses de la Musique et de la Comédie lui ont déjà lancé quelques clin d'oeil. Son logeur "Régisseur des droits de place" avait ses petites entrées, une ou deux fois il lui avait fait tâter les planches et l'avait introduit dans le monde merveilleux des Baladins.



Mr SORIN (2ème à droite) en apprentissage à Nantes

violon "bricolé maison". Une boîte à cigares, un manche à balai, du câble de vélo en guise de corde... et ça marchait... Ce fut une heure mémorable ! Il devenait important pour notre petit homme d'acquiescer où plutôt de réaliser un tel violon. Il regroupe tout le matériel nécessaire. On lui donne un archet, le "Stradivarius" est construit. Le résultat, hélas, n'est pas terrible... Il arrive à émettre quelques sons ! Adolphe SORIN est tenace, il lui faudra persévérer quelques années pour sortir quelque chose de bien de

Deux clowns CHICOT & LEONARD du Cirque PLEGE, installé place Bretagne deviennent ses amis. L'un d'eux possédait et jouait d'un étrange

son instrument.

A 17 ans son apprentissage terminé, il entre comme ouvrier chez un maître-bottier. Sa famille vient s'installer à Saint Paul de REZE. Une dame âgée le prend en amitié et lui apprend gratuitement le solfège. Tout va bien pour le jeune Adolphe. Imitant les "Enfants de la Balle" ses amis, il pratique la gymnastique et s'inscrit à la Société Sportive "La Mellinet", bien connue à Nantes.

1910... C'est le Service Militaire. Vu sa petite taille il est versé dans l'auxiliaire. "Il n'y avait pas d'uniforme assez grand pour moi" dira-t-il. Le violon, l'acrobatie cela ne tarde pas à se savoir... Il est nommé "Artiste" dans la troupe du régiment. Sa première prestation fut un triomphe : après son tour de violon, habillé en clown, il rate un saut périlleux, résultat : le nez cassé et un pouce abîmé. En lot de consolation 6 jours de "perm". C'est la réussite complète !

Puis ce fut la terrible "Grande Guerre". Mobilisé, versé dans l'artillerie, mais toujours comme auxiliaire, il répare les "godillots" des poilus. Son côté artiste ne le quitte pas, il apporte sa modeste contribution aux séances récréatives données pour les grands blessés. Monsieur SORIN raconte avec beaucoup d'émotion comment il fut amené à assister un pauvre "pioupiou" dans ses derniers instants : j'y allais habillé en Gugusse, je lui jouais la Berceuse de Chopin. Il souriait... Il

souriait... Il est mort en souriant !

La guerre continue. On se rapproche du Front (à 2 km de la fameuse Escadrille des Cigognes). Cordonnerie et séances récréatives continuent. Il s'occupe également des réfugiés lors de la débâcle de Château-Thierry. L'armistice le sur-

prend dans l'Yonne : "A l'église j'ai chanté le Te Deum et à la compagnie la Marseillaise"...

En attendant d'être démobilisé en août 1919, il se confectionne un nouveau violon qu'il baptise "l'Escargot". Il boulingue en Alsace pendant un an non sans avoir reçu les félicitations un peu grandiloquentes du Général GOURAUD : "c'est bien cela le soldat français" !

Marié à REZE, il s'installe à NANTES, quartier Saint Louis. Il continue son métier tout en faisant de la gymnastique à la Mellinet. Une petite fille naît au foyer en 1924. Toujours attiré par le Sud-Loire il vient habiter

les COUETS, rue de la Loire où il tient boutique. Il se déplace dans toute la région pour donner des séances récréatives : Saint Brévin, la Chevrolière, Beautour, salle Colbert, salle Bel Air.

Le curé de Saint Pierre de REZE, l'abbé CUSSONEAU, viendra le chercher pour devenir sacristain. En 1931 il installe son échoppe de cordonnier à REZE-bourg place Edouard Macé. C'est là que pendant 30 ans il est devenu l'ami de tous. On ne fait pas fortune en étant chantre, sacristain et cordonnier mais on est heureux !...



Mr SORIN pendant la Grande Guerre avec son violon



3 et 10 Février 1957

JOIE DE VIVRE DU PÈRE SORIN

A LA FAÇON DES CHANSONNIERS

DU GRENIER DE MONTMARTRE

Hommage amical au Père Sorin. par...

suivant l'ordre d'entrée en scène : E. GOMIN, J. DURAND, E. BARDON, et C. GENDRON

* Chantons quand même un gai refrain
Pour le départ du père Sorin. *

C'est dans la bonne ville de Logé
Par un matin clair et léger
Du jour d'la Saint Jean l'air seréin
Qu'au monde est v'n'u Adolphe Sorin
Des Adolphes on en a connu
Des furans! des durs, des têtus
Mais le nôtre est très pacifique
C'est un Adolphe sympathique

* Ennile a pris un bon départ
Jacques Durand démore sans retard. *

Que ce soit de l'avotarie
D'la chanson ou d'la comédie
Du mime ou bien de la musique

Le père Sorin est magnifique
Quand il nous raconte une histoire
Ou qu'il chante "Le Petit Grégoire"
Ou le grand air de "Begonia"
Le père Sorin est toujours là

* Jacques a terminé sa romance
Etienne Bardon prend la cadence *
Quand on connaît le père Sorin
Quand on sait qu'il est secretain
On se dit ce n'est pas un r' proche
On va se faire sonner les cloches
Mais quand on est auprès de lui
Que son gai visage vous sourit
On est séduit par sa personne
Quand il vous appelle ma mignonne

* Etienne a fini son couplet.
Blain Gendron exprime nos respects *

Mon cher Adolphe permets moi
De te dire grand est notre emoi
De devoir peiner désormais
Que tu ne feras plus jamais
Notre troupe se trouve amputée
De l'acteur qui te nous quitter
Mais pour nous tu restes l'ami
Partageant nos joies nos soucis

* Pour tes services chaque mouvement
S'adresse ses remerciements *

Bonheur malheureusement interrompu par le décès de son épouse en 1937.

C'est l'époque des patronages. Le père SORIN participe activement aux kermesses, pièces de théâtre, fêtes diverses. On reçoit aussi des troupes itinérantes d'opérettes et de fantaisistes. Au programme "les Cloches de Corneville", "le petit Duc" etc... Quelques acrobates et prestidigitateurs, quelques pièces un peu "mélo" par la troupe locale. Il faut faire l'accessoiriste, le régisseur, Adolphe est toujours sur la brèche.

Il y aura l'interruption du conflit 39-45 que REZE subit durement. A la Libération les temps sont encore rudes mais on prend plaisir à voir un bon film. C'est l'aventure de "REZECINE". Les RAIMU, FERNANDEL, GABIN, ont toujours la cote, puis il y a les nouveautés, les ZORRO passionnent les jeunes... Le Père SORIN tient la buvette.



Mr SORIN fait ses adieux

pour les gens qu'il côtoyait. Cela se ressentait jusque dans les offices religieux, joyeux lors des baptêmes et mariages, il chantait l'Office des Défunts de sa petite voix chevrotante avec beaucoup de douceur et d'émotion comme s'il voulait à lui seul apaiser la douleur des familles.

A l'occasion, il ne dédaignait pas venir trinquer, raconter des histoires et souvenirs à la buvette du coin avec des Rezéens et amis de tous bords. J'ai le souvenir d'une séance de ce genre lors des obsèques d'une grand'tante dans les années 50, quelle ambiance !... La pauvre tante s'est trouvé bien vite oubliée.

Afin de conclure sur une note plus sérieuse, je citerai sa fille Madame TRUCHOT : sa vie fut merveilleuse, nous avons grande joie à la faire revivre pour le pays qu'il a tant aimé : son REZE.

Pierre ROUAUD

1957. Après toutes ces années de dévouement c'est sa "JOIE DE VIVRE". Tous ses amis sont là. Il fait ses adieux à la scène. La salle de REZECINE est comble. On double même la séance le dimanche suivant, tellement il est populaire. Nombre de Rezéens s'en souviennent encore.

1961. Pour suivre sa famille, il quitte REZE définitivement, son église, ses amis, tout ce qui lui est cher. C'est un déchirement. Paralysé pendant 4 ans, lui l'ancien acrobate, il décède en août 1970 à MACON.

Que dire pour conclure le survol de sa vie : faire ressortir surtout son humanité, sa tendresse

Clichés prêtés par Mme TRUCHOT

LE TELEPHONE A RAGON

29	
33	
32	Pompiers 12 à Guenrouet
7	Jagot M. mat. café fabricant ébéniste..... 5
2	Jarnoux Gilbert volailles..... 6
28	Laidin Elie ent. carrière Le Paut-de-Quilly..... 4
34	Loussac Pierre commerçant best. Cheval-Blanc..... 7
2	Mairie 2
23	Rousseau synd. agricole..... 1
15	
42	
6	
10	
11	
18	
17	RAGON
16	(C ^m de Rézé)
13	Circ ^m de taxe et Groupement de Nantes
25	Cabine : de 8 à 22 h., tous les jours.
39	(Abonnés : Voir aussi REZE.)
19	
21	
8	
9	REGRIPIÈRE [LA]
37	Circ ^m de taxe et Groupement de Nantes
14	Cabine : de 9 à 12 et de 14 à 17 h.,
24	sauf le dimanche. ☉
	Abonnés : service permanent.
3	
30	Pompiers 7 à Vallet
31	
40	Augusseau P. marchand de porcs..... 7
35	Bahaud Auguste boulanger..... 12
36	Boiteau mécan. électricien..... 20
25	Boucherie Petitjeu 13
43	Castanon Georges représentant..... 6
27	Docteur Poriel 9

REZÉ	
Circ ^m de taxe et Groupement de Nantes	
Cabine : de 8 à 12 et de 14 à 18 h.,	
sauf le dimanche.	
Abonnés : service permanent.	
Autres cabines à Rézé A, Ragon et Rézé B	
Gendarmerie	75.65.26
Pompiers	74.12.34
Rezé A (Maison Radieuse)....	75.66.90
Ragon	75.63.66
Rezé B (Trentemoult).....	75.69.59

Alain Fernand serrurerie const. métal. 28 r. Chêne-Croix. 75.66.26
Alicot A. fruits et prim. spéc. chap. fruits r. des Chevaliers-Rezé. 75.62.24
Allain B. beurre œufs vol. 53 r. Alsace-Lorraine Pont-Rousseau. 75.66.30
Allard Francis charcutier 23 r. Jules-Lalande Rézé. 75.69.07
Avez Francis r. Maurice-Jouaud..... 75.62.25
Ambulance Albert Maupertuis 75.66.78
*AMBULANCE TAXI JAUNAY toutes distances
Café du Pavillon 13 qu. Marcel-Bolsard Trentemoult. 75.67.13
Ambulance Vallet Yves 35 r. Alsace-Lorraine Pont-Rousseau. 75.61.51
Arriba Jean huissier de justice 55 r. Thiers. 75.65.32
Arlaud et Cie Sté vins en gros Pt-Rousseau. 75.65.25
Azières Mota. accessoires rectification 13 r. André-Guinoisman. 75.69.36
Auto-Traffic r. de la Gare Pont-Rousseau... 75.68.30
Aux Bons Mobiliers 23-24 r. Alsace-Lorraine Pont-Rousseau. 75.61.81

Banno Michel app.
Borne Georges drog.
Boucaud tuyaux c.
Bouchaud boucher
Bouchereau H. menu.
Boucherie Bitan C.
Boucherie Boucaud
Boucherie Chevaline
Boucherie Hippo-Mo
Boucherie Normand
Boucherie-Tripierie 4
Boucherie-Voialilles 1
Bouchat J. hortic. 1
Boulangerie Brondy
Boulangerie Chéné
Boulangerie-Pâtisserie
Bourcier Marcel 14
Bouzon Mine Obj.
Bousquet entrepr. 6
Bouyer Henri négo.
Boyarderie Nantaise chemin de la
Boyarderie Nantaise

Que faire d'un vieil annuaire téléphonique ? Le jeter ou l'envoyer au recyclage ? la dernière solution est incontestablement la meilleure. Pourtant, lorsque le hasard vous fait mettre la main sur un numéro daté de l'année 1959, il n'est pas sans intérêt de jeter un coup d'oeil sur les pages jaunies car déjà l'histoire a marqué son empreinte.

Huit colonnes de noms suffisent à la rubrique Rézé soit 422 abonnés, ce qui n'est pas si mal mais sans rapport avec l'état actuel. Ceci témoigne aussi de l'abondance des commerces de détail et de l'artisanat.

St Herblain qui n'a pas encore connu son essor n'a que 128 abonnés.

Un coup d'oeil aux petites communes du département nous permet de noter 4 abonnés à Cheix, Soulvache et St Lumine de Coutais, 3 à Mouais, Bouée, La Rouxière et St Même Le

Tenu, 2 à Bonnoeuvre, Vritz, Lavau et la Marne, enfin un seul à Montrelais près de Varades.

L'abonnement au téléphone, fort onéreux est avant tout contracté par les sociétés et organismes de toutes natures, publics ou privés, le monde du commerce ou de l'artisanat. En consultant les colonnes rezéennes, on rencontre trois types de numérotation dans le secteur de Ragon, ce qui surprend et montre que le réseau téléphonique est encore en l'adolescence. Trois abonnés se rattachent aux Sorinières, les grossistes en fruits et légumes Terradès de Ragon et Tauban des Chapelles, ainsi que Madame Cantal-Duparc.

A côté de la numérotation à 6 chiffres, commune, on trouve une numérotation à deux chiffres, propre à Ragon, et qui ne concerne que 16 abonnés. Ainsi, avec le 01 à Ragon, vous aviez Maurice Guillou, boucher chevalin.

Le plus souvent, les professions sont indiquées derrière les noms ce qui nous permet de remettre en place un monde que beaucoup ont connu mais déjà ignoré des plus jeunes, nés en même temps que la grande distribution. La vie rurale est encore présente avec les négociants en bestiaux Maillard et Bonnet et le marchand de chevaux Hamon, tous de Ragon. L'aviculteur Le Gal occupe le château de Praud. En ce même lieu de Praud, on trouve le marchand de pommes de terre, Léauté. Fradin lui, est horticulteur à Ragon. Les maraîchers Joseph et Jacques Cassard exploitaient leurs tenues à la Chaussée et Charles Cheval aux Naudières. Il subsiste alors des cultivateurs dans ce secteur, mais aucun d'eux ne possède le téléphone.

Le commerce de détail est représenté par les charcutiers Coudriau, du Châtelier, et Jakubowski, le boucher déjà cité Guillou et le marchand de primeurs Guilbaud. Charles Dill au Chatelier et Germain Guilemond à la Carrée sont également commerçants, mais leur spécialité n'est pas indiquée.

Passé 22 heures, la cabine téléphonique de Ragon ne fonctionne plus, et vous ne pouvez plus téléphoner. Le seul café à posséder le téléphone est le café de l'Avenir au Chêne Creux.

La quincaillerie Boyer est le seul commerce non alimentaire mentionné à Ragon, sauf si l'on met sur le même plan celui de l'essence. La voiture n'a pas encore pris la place qu'elle a aujourd'hui. Entre les Trois Moulins et les Sorinières, on ne trouve que le garage Bondu à la Carré et la station service Esso. Une autre station de cette marque se trouve aux Trois Moulins.

Sur la Route de Pont-Saint-Martin, on a une station Caltex au Chêne Creux. Le monde de l'artisanat est représenté par "Les Menuisiers

Charpentiers Nantais" à la Robinière, les serruriers Fernand Airiau au Chêne Creux et Emile Bertreux à Ragon, le plâtrier Augereau aux Naudières et le maçon Baron au Jaunais.

Le docteur Brunellière du Chêne Creux, est le seul représentant des professions libérales. Son voisin, Jean Lagrenée, représentant, et Louis Chantebel, inspecteur d'assurances à la Carrée sont les seuls autres particuliers dont la profession nous soit connue. Mesdames Cantal-Duparc à Ragon et Leclerc route du Chêne, Mr Marcel Darolt à la Carrée et Yves Sarradin au Jaunais, ne déclarent pas leur profession. Le quartier est pauvre en services. L'école publique, qui pourtant est ancienne, ne possède pas le téléphone contrairement à la cure de St Vincent de Paul et à l'école Apostolique des Missions Africaines des Naudières.

Il n'y a donc en tout que 23 abonnés pour tout ce large secteur sud de Rezé. On mesure mieux, et cela est surtout vrai pour les nouvelles générations, quelle mutation fut celle des dernières décennies... et aussi combien les trente ans à venir vont entraîner de bouleversements, et pas seulement dans le monde politique.

Michel KERVAREC

HISTOIRE DES MUNICIPALITES DE REZE

Après l'évocation de l'histoire des Monts de Rezé que nous avons publiée dans plusieurs numéros de l'Ami de Rezé nous commençons avec le présent bulletin une série d'articles sur l'histoire des municipalités rezéennes à travers ses maires.

1ERE PARTIE LES MUNICIPALITES REVOLUTIONNAIRES

Introduction

Les institutions comme l'organisation administrative de la France sont une création de la Révolution. C'est ainsi qu'œuvrant à la réforme des circonscriptions territoriales elle mit en place des organes de représentation populaire au niveau local comme au niveau national.

C'est un décret de l'Assemblée Nationale du 14 décembre 1789 (confirmé par les lettres patentes du Roi données à Versailles le 29 décembre) qui organise la constitution des municipalités. Comme dans chaque ville, bourg ou paroisse, Rezé, communauté de 4 600 âmes procède en janvier 1790 à l'élection de sa première municipalité.

Le suffrage n'est encore que censitaire. Ainsi, seuls les citoyens actifs (français majeurs de 25 ans domiciliés depuis un an dans la paroisse et payant une contribution égale à la valeur locale de 3 journées de travail) sont invités à se consti-

tuer en assemblée afin d'élire leur maire ainsi que les membres du corps municipal et les notables. A Rezé, entre 300 et 400 personnes sont concernées. Cette forme d'élection conduira à assurer la prépondérance à la bourgeoisie locale laquelle installera une longue hégémonie des notables.

La première municipalité rezéenne est élue pour 2 ans et est renouvelable par moitié chaque année. Le mandat du maire est également de 2 ans.

Elu à la pluralité (majorité) absolue des suffrages par les citoyens actifs comme les 8 membres du corps municipal, le premier maire de Rezé est Louis-Michel DUPRE VILLAIN. Pour le seconder, 8 notables locaux sont élus dont le propriétaire MAROT, le notaire FOURMY et le laboureur MONNIER.



LETTRES PATENTES DU ROI.

*Sur un Décret de l'Assemblée Nationale, pour la
Constitution des Municipalités.*

Données à Paris, au mois de Décembre 1789.

Transcrites en Parlement, en Vacations, le 29 Décembre audit an.

LOUIS, par la grace de Dieu, & par la Loi constitutionnelle de l'État, ROI DES FRANÇOIS: A tous présens & à venir; SALUT. L'Assemblée Nationale a décrété, le quatorze de ce mois, & Nous voulons & ordonnons ce qui suit.

ARTICLE PREMIER.

LES Municipalités actuellement subsistantes en chaque Ville, Bourg, Paroisse ou Communauté, sous le titre d'Hôtels-de-Ville, Mairies, Echevinats, Consuls, & généralement sous quelque titre & qualification que ce soit, sont supprimées & abolies; & cependant les Officiers municipaux actuellement en exercice, continueront leurs fonctions jusqu'à ce qu'ils aient été remplacés.

II. Les Officiers & membres des Municipalités actuelles seront remplacés par voie d'élection.

III. Les droits de présentation, nomination ou confirmation, & les droits de présidence ou de présence aux Assemblées municipales prétendus ou exercés, comme attachés à la possession de certaines terres, aux fonctions de Commandans de

A

Mars 1790 - janvier 1791

DUPRE-VILLAIN Louis-Michel (1735-1806)

Curé de la paroisse Saint-Pierre de Rezé depuis le 13 avril 1775, DUPRE-VILLAIN est un personnage estimé des Rezéens (n'avait-il pas été

cité dans leur cahier de doléances en avril 1789 pour que "son sort soit amélioré et son revenu porté à 2 400 livres"). Il ouvrit le 1er registre municipal des délibérations le 11 mars 1790.

Installé officiellement dans sa fonction de maire le 7 juin, il présida aux destinées de notre ville jusqu'au 20 janvier 1791, après avoir été réélu lors du renouvellement municipal du 22 novembre 1790.

Mais son mandat ne devait pas être conduit à terme, confronté qu'il fut aux diffi-

cultés d'une gestion bousculée par les événements politiques qui traversaient le pays à cette époque.

En fait on note peu de réalisations à l'actif de cette municipalité. Son premier acte fut de faire rentrer les impôts. Un an plus tard, son dernier

acte était toujours relatif aux prélèvements des impôts.

C'est la Constitution Civile du Clergé adoptée par l'Assemblée Constituante qui fut la grande

affaire de l'année 1790. Payés par l'Etat, les ecclésiastiques étaient contraints à prêter un serment civique. Un certain nombre de prêtres adressent alors à la Constituante une protestation. DUPRE-VILLAIN est de ceux là.

Mis en accusation par l'administration départementale, il

proposa sa démission le jour de sa réélection, le 22 novembre. Ses concitoyens et la municipalité la refusèrent.

Tirailé par les contradictions du moment, il finira par démissionner effectivement 2 mois plus tard. L'existence de Louis-Michel DUPRE-VIL-

5. Mars 1790. / — N° 2

(L'original est écrit à l'encre sur papier jauni, avec une signature enroulée à la fin. Le texte est difficilement lisible en raison de l'écriture cursive et de l'état du document.)

(Signature)

LAINÉ deviendra dès lors précaire.

N'ayant pas renoncé à sa cure, il officiera encore lorsqu'arrivera sur la paroisse le nouveau curé assermenté, Nicolas, en juin 1791. Il devra se retirer à la Civelière près de Sèvres et c'est là qu'il sera arrêté le 3 juillet chez un nommé Faligny.

Jugé probablement encombrant, il obtint un passeport pour l'Espagne où il se réfugia. Il devait y rester dix ans. Lorsqu'il revint en 1801, ses biens avaient saisis par la République montagnarde de Robespierre en 1794.

A la faveur de la réhabilitation des anciens proscrits, il obtint sa réintégration à la cure de Rezé. On le voit alors fréquemment en opposition avec la municipalité concernant son traitement.

En 1804, les élus municipaux lui signifieront que ses demandes sont "exorbitantes" au regard de la grande gêne dans laquelle vit la population rezéenne, mais ils lui donneront un cheval pour ses déplacements.

C'est à l'âge de 71 ans que décèdera à REZE, à l'aube du 31 juillet 1806, celui qui fut dans une situation peu enviable le 1er Maire de Rezé.

Avril 1791 - décembre 1792

HUARD Pierre-François (1755-1814)

Né à Nantes dans la paroisse Saint-Saturnin le 17 février 1755, HUARD devint rezéen lors de son mariage en 1780 avec la fille d'un négociant en bois nommé BOURON et duquel il prit la succession à Pont-Rousseau.

N. B. Pont Rousseau le 23. Avril 1791
Mouffier

*Les difficultés que j'éprouve dans le -
Choix de la manière faite pour le -
Jouffier; Me décide à ne point accepter
La place de Maire de cette paroisse
que j'avais eu pour vis d'empêcher la -
Consultant que Mon Zelle soit le
d'une public; Mais je vois par ce
qui se passe que j'aurais des -
Contradictions Continuelle à supporter
Je vous prie de me dire ce que j'aurais à
vous dire dans. Donner Connaissance
au conseil Général de la commune
pour qu'il ait à me remplacer vous
obliger*

Votre Serviteur
Pierre François Huard

A la veille de la Révolution, il est classé dans dans la bourgeoisie de fortune moyenne. C'est donc ce notable qui, le 5 avril 1789, fait partie

des 7 délégués de la paroisse à la sénéchaussée de Nantes et participe à la rédaction du cahier de doléances.

Il est de ceux qui soutiennent la Révolution lorsqu'au lendemain de la Fête de la Fédération, le 14 juillet 1790, il refuse de continuer à s'occuper de la fabrique (gestion de la paroisse).

Après la démission de DUPRE-VILLAIN, c'est lui qui fut nommé maire le 4 avril 1791, de la municipalité élue en novembre 1790.

Certains conseillers devaient peu estimer le nouvel arrivant puisque le manque d'unité de la municipalité devait provoquer la démission de HUARD, trois semaines après sa nomination, le 28 avril. Finalement, plusieurs conseillers ayant à leur tour démissionné, il reprendra sa place le 10 mai. Il ne restera maire que 19 mois puisqu'il quittera la municipalité le 14 décembre 1792.

Son court mandat se heurta aux mêmes difficultés que son prédécesseur, notamment concernant la levée des impôts. Il présida le 9 octobre 1791 à la proclamation de la Constitution et un mois plus tard, fut élu lors du renouvellement de la municipalité. Le 23 septembre 1792, il prêta serment à la Convention et devint ainsi le premier maire républicain de notre ville. L'insurrection du 10 août avait entre temps introduit le suffrage universel, mais les élections à la Convention comme la participation aux assemblées primaires mobilisent peu d'électeurs.

Mis en cause devant le retard pris par la perception des impôts, HUARD quitta bientôt la municipalité. Réfugié à Nantes durant les troubles de 1793, il revint à Rezé 3 ans plus tard et releva de ses ruines son atelier rasé durant le siège de juin 1793.

Décembre 1792 - Mars 1796

LE COUTEUX Ambroise-Alphonse (1739-1805)

C'est un inconnu pour les Rezéens qui arrive sur

leur commune au début de l'été 1791. On sait juste de lui qu'il arrive de Saint-Vincent-des-Landes et qu'il va remplacer le curé constitutionnel Nicolas mort un mois après son arrivée.

On devine que ce prêtre imposé par l'Assemblée Nationale devait être observé lorsque le 14 juillet, il officia pour la première fois ou lorsqu'il participa aux cérémonies de proclamation de la Constitution.

Il faut croire que l'adoption de ce curé constitutionnel ne posa pas autant de problèmes que dans d'autres communes puisque les Rezéens le portèrent au fauteuil de 1er magistrat de leur commune le 14 décembre 1792 lors de la première élection d'une municipalité au suffrage universel. Son mandat correspondra à la période la plus progressiste de la Révolution, celle du gouvernement révolutionnaire de la Convention Nationale.

Il resta maire durant 3 ans quittant officiellement la municipalité le 8 Germinal de l'an IV (28 mars 1796) ayant déjà perdu depuis 6 mois tout rôle effectif comme l'on verra. Cette tâche ne fut pas facile et il devra très souvent jouer le rôle d'un conciliateur pour la population auprès du puissant procureur LE BRIC représentant le gouvernement de la République dans la commune.

C'est ainsi qu'il tentera d'éviter les réquisitions d'hommes en exagérant la situation de la commune. Le premier acte de sa municipalité avait été "d'interdire le travail les dimanches et jours de fêtes et la fréquentation des auberges pour ne pas blesser ni affecter ceux qui professent la religion catholique". C'était à la fin de 1792. C'est LE COUTEUX qui devra au printemps 1793 transporter sa municipalité à Trentemoult devant la menace vendéenne. Après le siège de Nantes, Rezé étant sinistré le Conseil Municipal devra se réunir rue du Chapeau Rouge, à Nantes.

Le 21 novembre 1793, LE COUTEUX reniait

publiquement son attachement au christianisme. Les temps avaient changé et il s'agissait maintenant pour la municipalité de saisir les biens de l'église et de transformer le presbytère en école publique. L'église et le cimetière devaient être vendus.

Le 20 juin 1794, la municipalité LE COUTEUX fit inscrire au fronton de l'église la déclaration suivante :

"Le Peuple reconnaît l'Etre suprême et l'immortalité de l'âme".

La situation devint dès lors intenable pour celui qui était arrivé à Rezé en curé, constitutionnel certes, mais prêtre tout de même et combattait maintenant le christianisme auquel on avait substitué un culte déiste inspiré par J.J ROUSSEAU.

Rejeté par la population, LE COUTEUX sera victime de nombreuses dénonciations au point qu'il devra prouver son attachement à la Constitution devant le Club Vincent la Montagne à Nantes.

Ses actes généreux particulièrement lorsqu'il intervint pour assurer la subsistance de la population décimée par la guerre civile, ne suffiront pas à convaincre les autorités départementales qui le jugent trop faible et lui ordonneront de cesser toute correspondance.

L'année 1794 fut ainsi marquée par l'impuissance de ce maire déssaisi de tout pouvoir par l'administration. Il plaidera pourtant sa cause, estimant ne pas avoir démérité et finira par obtenir un sursis.

La chute de Robespierre ne lui rendra pas pour autant du crédit.

Les troubles de la guerre civile se poursuivant sur le territoire de la commune, celle-ci sera déclarée en état d'insurrection et la municipalité suspendue en 1795, peu après l'assassinat de 9

paysans des Chapelles par les Vendéens. Un mois plus tard la Convention Nationale laissait le pouvoir au nouveau régime du Directoire consacrant le triomphe de la bourgeoisie.

Jusqu'à son départ effectif 6 mois plus tard, LE COUTEUX n'eut plus aucun pouvoir dans sa commune.

Autorisé à s'installer à Nantes où il possédait une maison rue de la Juiverie, il y vécut avec la femme qu'il avait épousé un an plus tôt et de laquelle il eut un fils prénommé Esprit qui plus tard sera instituteur à Rezé.

En 1802, il se maria religieusement et baptisa son fils, âgé de 6 ans. C'est à son domicile qu'il décèdera le 20 Pluviôse de l'an XIII (9 février 1805) âgé de 65 ans.

Mai 1796 - septembre 1797

ADMINISTRATION CANTONALE PROVISOIRE

La Constitution de l'An III ratifiée le 6 Vendémiaire (28 septembre 1795) rétablit le suffrage censitaire.

Les nouvelles lois du Directoire regroupent les communes en municipalités cantonales. Rezé et Bouguenais furent donc réunies dans une même administration commune qui établit son siège aux Couëts. L'élection des agents municipaux et de leurs adjoints se fit donc au suffrage censitaire et la nouvelle administration contrôlée par un commissaire du district devait être renouvelable par fraction chaque année. Le nouveau pouvoir s'assurait ainsi les moyens d'un contrôle précis du fonctionnement de la société civile en suspendant le processus démocratique engagé par les conventionnels.

L'élection du 8 Germinal en IV permit l'installation le 10 floréal (8 mai 1796) d'une administration cantonale provisoire.

Réélu le 9 Germinal an VI (22 mars 1798) président de la commission administrative cantonale, Pierre-François HUARD redeviendra maire le 5 Fructidor an VIII (23 août 1800) après la promulgation de la nouvelle loi municipale par Bonaparte.

Centralisatrice, cette loi supprime les élections municipales. Les conseillers sont désormais nommés pour 20 ans et le maire choisi par les membres du Conseil est nommé pour 5 ans. Maire et conseillers détiennent leur mandat d'un préfet, nouvelle institution représentant le gouvernement du Premier Consul et bientôt Empereur. A partir de cette date la vie communale entre en sommeil.

Au nombre des réalisations de la municipalité HUARD, on notera le début de la reconstruction de Pont-Rousseau, le désenclavement des îles grâce au projet de construction d'une passerelle, une demande de dégrèvements d'impôts pour les agriculteurs Rezéens victimes de la mise en friche de leur terre ou encore l'injonction faite

aux instituteurs d'enseigner les Droits de l'Homme et du Citoyen.

Souvent désavoué par l'administration centrale, HUARD dont la municipalité avait été souvent la cible des affrontements entre républicains et royalistes s'était rallié au nouveau pouvoir des Consuls. Il quittera son mandat le 1er octobre 1803 et dès lors, n'apparaîtra plus dans la vie municipale sinon lors de difficultés avec son successeur qui mettra en cause ses comptes. Son passage à la municipalité marque la transition de la période révolutionnaire au pouvoir napoléonien qui liquidera la République.

Pierre-François HUARD décèdera à Rezé le 22 novembre 1814 à l'âge de 59 ans.

Yann VINCE

DOCUMENTS :
ARCHIVES MUNICIPALES DE REZE

Nous rappelons le but de l'association
"Les Amis de Rezé" Article 2 des statuts :
"Indépendante de tous groupes politiques,
philosophiques ou religieux, ladite Association a pour but la recherche, la protection et la conservation de tout ce qui touche au patrimoine historique, artistique et ethnographique de Rezé.
Elle se doit de réunir les moyens matériels et financiers nécessaires afin de doter Rezé d'un musée où seraient rassemblés et conservés les objets et documents collectés par l'association.
Aucune limite n'est fixée aux recherches ainsi qu'aux actions entreprises par l'association dans le but de préserver le patrimoine local".

Nous renouvelons notre appel paru dans le bulletin numéro 11 à savoir la collecte de documents essentiellement cartes postales et photos en vue de réaliser un ouvrage sur "Rezé en images" ; ces documents reproduits par nos soins seraient rendus à leurs propriétaires dans les plus brefs délais. Le contact peut être pris chez :
Madame Simone LERAY 40 75 30 58.
D'avance merci de participer à une oeuvre collective qui devrait enchanter les Rezéens et tous ceux qui s'intéressent à l'histoire locale.

Pour recevoir le bulletin de l'Ami de Rezé,
adhérez à l'Association "les Amis de Rezé".

Cotisations pour l'année 1992 :

50 Frs

20 Frs POUR LES SCOLAIRES

Siège de la SAR :
Archives de Rezé
Hôtel de Ville
44403 REZE Cedex
CCP 4323-74 F NANTES

SOCIÉTÉ DES AMIS DE REZÉ

Hôtel de ville
44403 REZE cedex

CCP 4323-74 F NANTES

Composé et imprimé en Février 1992

GRAPHICOLOR
52 rue Jean Jaurès
44400 REZE
40.75.35.36

